



14ième Festival Culturel Intégration

19 au 21 août 2011

Helvetiaplatz, Molkenstrasse, Zürich

Contrat de contraventions

Avec ce contrat de contrat de contraventions, l'organisation a le droit d'opérer une réduction partielle ou totale suivant les fautes commises sur le montant de la caution.

La caution n'est remise qu'en monnaies Suisses jusqu'à la date du 30 septembre 2011. L'exposant doit envoyer par lettre recommandée son numéro de compte bancaire à l'organisation. Dépassé ce délai aucun remboursement sera effectué.

L'annulation effectuée sans versement du loyer réservé après le 30 mars 2011, sera facturée pour frais d'administration, de téléphone, de la réallocation, de la police, de CHF 300.- L'annulation avec versement du loyer avant le 30 mars 2011, sera facturée de CHF 400.- L'annulation effectuée après le 30 mars 2011, la totalité du montant versé ne sera plus restituée.

La réservation de parques places est obligatoire pour tous les exposants. (CHF 120.-)

Après un quatrième avertissements l'organisateur a le droit d'annuler le contrat avec l'exposant..

FAUTES	CONTRAVENTIONS		
	1. Avertissement	2. Avertissements	3. Avertissements
Vente de la nourriture non déclarée Vente des boissons interdites par l'organisation	CHF 150.-	CHF 200.-	CHF400.-
Heures de vente non respectées (Vente au-delà des heures de la fermeture Vend. : jusqu'à 24.00; Sa.: 02.00; Dim.: 22.00	CHF 0.-	CHF 250.-	CHF 400.-
Musique dans les stands est totalement interdite	CHF 100.-	CHF150.-	CHF 200.-
Contraventions de la police d'hygiène non payées par l'exposant	CHF 200.-	CHF 200.-	CHF 200.-
Consommation d'électricité - Consommation supérieure à l'annonce déclarée. - Nombre supérieur de prises à l'annonce déclarée. - Consommation électrique à la mauvaise position.	CHF 0.-	CHF 150.-	CHF 200.-
Véhicules parqués sur Helvetiaplatz mais sur les places de parc non autorisées.	CHF 150.-	CHF 150.-	CHF 200.-
Véhicules sans réservation de places de parc	CHF 150.-	CHF 150.-	CHF 200.-
Dimensions de stand supérieures à l'annonce déclarée	CHF 150.-	CHF 250.-	CHF 350.-
Des stands installés sans le numéro affiché et sans les instructions sur les règles sur les boissons.	CHF 100.-	CHF 100.-	CHF 100.-
Tentes sans fixation professionnelle contre les intempéries	CHF 100.-	CHF 100.-	CHF 100.-
Perte de bouteilles d'extincteur louées	CHF 100.-	CHF 250.-	CHF 250.-
Perte des autres objets loués (Banquettes, Plastic, Panneaux de boissons).	CHF 100.-	CHF 100.-	CHF 100.-
Déchets et dégâts - Tâches d'huile sur sa propre place. - Versement d'huile ou de déchets dans la canalisation. - Dégâts occasionnés par quelconque objet de sa propre place ou des places adjacentes.	CHF 250.-	CHF 300.-	CHF 400.-

Je m'accorde à respecter exactement les conditions qui sont contenues dans ce contrat et je les approuve intégralement.

Lieu, date

Signature de l'exposant